



PROCES-VERBAL

du Conseil Municipal du Lundi 16 Octobre 2023

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de pouvoirs :	02
Nombre de suffrages exprimés :	13
Date de convocation :	10 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi seize octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame ELION Virginie, Maire.

Etaient présents : Mme ELION Virginie, M. MAILLIEN Bernard, Mme ALAPETITE Aurélie, M. DUFAY Dominique, Mme LAVERDANT Emilie, M. DEGAY Jean-Michel, Mme LAMOT Annie, Mme GIRAUDET Marie-Laure, M. BOUSSAGEON Guy, M. COURTAUD Pascal, Mme DARCHY Pierrette, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. PAIN Pierre.

Absents : M. CHAUMEAU Didier

Pouvoirs : M. REDEUILH Régis donne pouvoir à Mme ELION Virginie, Mme MAITRE Jacqueline donne pouvoir à M. DUFAY Dominique.

Mme ALAPETITE Aurélie est nommée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

20231610-001

TRAVAUX A L'EGLISE Tranches optionnelles 1 et 2 – MODIFICATION du PLAN DE FINANCEMENT et DEMANDE DE SUBVENTIONS

Transmis à la sous-préfecture le 18 octobre

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux de restauration des 4 chapelles s'effectuent en 3 tranches. La tranche ferme est terminée. Concernant les tranches optionnelles 1 et 2, la DRAC nous informait que tous ses crédits étaient épuisés pour l'année 2023, mais qu'il convient de renouveler notre demande pour l'année 2024 puisque notre dossier est « fléché » FIP (Fonds Incitatif et Partenarial), fonds financé par la DRAC, le Conseil Régional et le Conseil Départemental. Madame le Maire a demandé à l'architecte M. Cioffi d'actualiser le dossier et elle propose le plan de financement suivant :

ETAT DRAC / FIP : 40 %	65 183,69 €
CONSEIL REGIONAL / FIP : 15%	24 443,88 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL / FIP : 15 %	24 443,88 €
Fonds Propres : 30%	48 887,77 €

Coût total subventionnable HT	162 959,22 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
 ACCEPTE la modification du plan de financement proposé.
 AUTORISE Madame le Maire à demander les subventions telles qu'elles apparaissent dans ce nouveau plan de financement.

20231610-002

TRAVAUX à l'ECOLE ELEMENTAIRE –PLAN DE FINANCEMENT et DEMANDE DE SUBVENTION FAR 2024

Transmis à la sous-préfecture le 18 octobre

Madame le Maire explique au conseil municipal que des travaux sont nécessaires dans les salles de classe de l'école élémentaire puisque les derniers datent de la réhabilitation qui a eu lieu en 2005. Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

CONSEIL DEPARTEMENTAL / FAR : 80 %	20 661,39 €
Fonds Propres : 20%	5 165,35 €

Coût total subventionnable HT	25 826,74 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
 ACCEPTE le plan de financement proposé
 AUTORISE Madame le Maire à demander la subvention ci-dessus

AFFAIRES DIVERSES

Madame le Maire informe les conseillers :

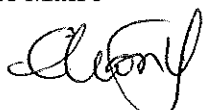
- Suite à la demande de subvention FAR 2024, il reste un solde d'environ 4 510 €. Madame le Maire propose d'acquérir du mobilier pour les nouveaux bureaux et d'utiliser le solde du FAR. Des devis vont être demandés.

QUESTIONS POSEES à Madame le Maire

* Néant

La séance est levée à 20h40

Le Maire



Virginie ELION

Le Secrétaire de séance

Aurélié ALAPETITE

